

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/139

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Axel URGIN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/139



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/139



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/139

**OBJET :** **Politique de la ville** - Approbation du protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) de la commune de Bonneuil-sur-Marne, valant avenant au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des villes d'Alfortville et de Créteil signé le 23 mars 2017

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;

VU l'avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, en date du 6 novembre 2017, à la fusion, par transmission universelle de patrimoine, de l'OPH de Bonneuil-sur-Marne et de Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne n°CC2015.3/050 du 24 juin 2015 adoptant le contrat de ville intercommunal pour les années 2015 à 2020 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/124 du 6 juillet 2016 définissant le périmètre de la compétence "Politique de la ville" de l'Etablissement Public Territorial 11 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.2/028 du 9 mars 2017 approuvant le protocole de préfiguration des nouveaux projets de renouvellement urbain des communes d'Alfortville et de Créteil ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/139



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDERANT** que le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation des nouveaux projets de renouvellement urbain destiné à financer les programmes d'études et les moyens d'ingénierie mis en œuvre préalablement à la signature des conventions de renouvellement urbain ;

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial coordonne désormais l'élaboration et la mise en œuvre des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU), en lien étroit avec les Maires, porteurs des projets, et les équipes opérationnelles communales ;

**CONSIDERANT** que la commune de Bonneuil-sur-Marne a présenté, lors du comité d'engagement de l'ANRU le 6 mars 2017, un dossier d'intention synthétisant les enjeux, orientations stratégiques et actions envisagées pour le projet de renouvellement urbain du quartier Fabien ; qu'au regard de l'avis et des décisions rendues à cette occasion, la commune a ensuite élaboré, conjointement avec la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et les services de Grand Paris Sud Est Avenir, un projet de protocole de préfiguration ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier Fabien à Bonneuil-sur-Marne, ci-annexé, valant avenant au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des villes d'Alfortville et de Créteil signé le 23 mars 2017,

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole de préfiguration ainsi que tous documents afférant.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/139